



Commune de May en Multien  
Seine-et-Marne

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

L'An deux mil vingt deux, le quatorze avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Mille club en raison de la lutte contre la propagation du virus covid 19, sous la présidence de Gilles COLMANT, Maire.

Etaient présents : Gilles COLMANT, Francine THIERY, Marie-Hélène RABELLE, Caroline FOURMANOIR, Michaël RUBENS, Virginie GUESDON, Alain FORESTIER, Jean Henri BORENTIN, Charles GARNIER, Arnaud SIMONET, Marie-Thérèse RIVIERE, Eric DUCREAU.

Pouvoirs : François BROCHET donne pouvoir à Francine THIERY, Chantal BERGANDY donne pouvoir à Caroline FOURMANOIR.

Absent excusé : Philippe ALLEMBACH.

Francine THIERY est désignée secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 10 mars 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour : Approbation de la convention de la redevance spéciale relative à la collecte des déchets ménagers COVALTRI 77, modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Nanteuil-les-Meaux et Trilbardou. Les membres du conseil municipal sont favorables à l'unanimité.

### **1) CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA GESTION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE - ANNEE 2022/2023**

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le mardi 12 avril 2022. L'attribution du marché relatif à l'animation et à la gestion des accueils périscolaires est attribuée suivant :

- le critère du prix pour 50 points,
- les critères techniques 50 points déclinés : critère 1 sur 10 points pour les activités proposées et le projet pédagogique, critère 2 sur 10 points pour la qualité des goûters proposés, et critère 3 sur 30 points pour l'expérience, référence, organisation des moyens humains.

Francine THIERY fait part des deux offres reçues : Léo Lagrange et Avenir Ligue de l'Enseignement de Seine et Marne.

Après ouverture et analyse des offres par les membres de la commission, il en ressort :

- pour le critère du prix : une offre plus avantageuse pour Léo Lagrange avec montant annuel de 29 554 € contre 50 245 € pour Avenir La Ligue de l'enseignement,
- pour les critères techniques 1 et 3 : Léo Lagrange répond aux attentes de la commune. Un projet pédagogique clair et de nombreuses activités et thématiques prévues dans le marché.
- pour le critère 2 correspondant à la qualité des goûters : Avenir La Ligue obtient un point Bonus. Des produits bio et locaux étaient proposés.

En conclusion : Léo Lagrange obtient 97,3 points soit 9,73 points sur 10 et Avenir La Ligue de l'Enseignement de Seine et Marne 67,51 points soit 6,75 point sur 10.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'attribuer le marché relatif à la gestion et à l'animation de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2022/2023 à Léo Lagrange, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR**

## **2) TARIFS D'UN REPAS EN RESTAURATION SCOLAIRE ET D'UN P.A.I. POUR LA RENTREE 2022/2023**

Francine THIERY annonce les coûts de la restauration scolaire pour l'année 2021. Les dépenses s'élèvent à 60 414,03 € (repas facturés par Api Restauration, les fluides et la masse salariale). Les recettes correspondent à la participation des familles soit 38 009,30 € pour 2021.

La participation communale s'élève à 22 404,73 € pour 144 jours d'ouverture du service, soit 2,99 € par repas (prix de revient du repas : 8,09 €).

Francine Thiery informe qu'API restauration prévoit une augmentation du prix du repas entre 5 et 10% compte tenu de l'augmentation des matières premières et des frais de fonctionnement de la cuisine. 1 000 à 2 000€ supplémentaires seraient à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose dans un premier temps d'augmenter le prix du repas de 0,15 €.

Jean BORENTIN indique que tout à augmenter et que les familles ne seront pas en mesure de supporter cette nouvelle augmentation. Charles GARNIER rejoint Jean BORENTIN dans sa réflexion mais fait remarquer qu'il sera nécessaire de trouver les moyens financiers pour pouvoir continuer à fonctionner.

Après débat et mûre réflexion, Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil de maintenir le prix du repas à 5,10 € et à 3,10 € pour un repas pris dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) pour l'année 2022/2023.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR**

## **3) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021 qui est conforme au compte administratif 2021.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'approuver le compte de gestion 2021.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR**

## **4) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Maire donne la parole à Francine THIERY pour présenter les comptes administratifs 2021 et quitte la salle.

Le compte administratif 2021 fait ressortir les résultats suivants :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes :	505 518,33 €	Recettes :	33 629,90 €
Dépenses :	544 334,50 €	Dépenses :	11 469,94 €
Résultat de l'exercice :	- 38 816,17 €		+ 22 159,96 €
Excédent cumulé au 31/12/2020 :	+ 150 137,15 €		+ 100 915,50 €

**Total : 234 396,44 €**

Le maire ne prenant pas part au vote, Francine THIERY propose donc aux membres du conseil municipal d'adopter le compte administratif 2021.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR**

#### **5) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021**

Le compte administratif de l'exercice 2021 fait apparaître un excédent de 111 320,98 € en recettes de fonctionnement et un excédent de 123 075,46 € en recettes d'investissement. Soit un résultat de clôture de 234 396,44 €.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR**

#### **6) VOTE DES TAXES COMMUNALES 2022**

Francine THIERY présente des simulations réalisées avec des augmentations allant de 0,5 à 2 % sous couvert de Monsieur BONTE Sébastien, Inspecteur divisionnaire conseiller aux décideurs locaux.

Monsieur le Maire indique que la commune a besoin de recettes pour pouvoir fonctionner et suggère d'augmenter les taxes communales pour l'année 2022.

Il précise qu'une augmentation de 1 % sur les taxes foncières « bâti » et « non bâti » permettrait de réaliser une recette d'environ de 14 371 € supplémentaire soit un produit attendu de 230 371 €.

Après débat, Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'augmenter les taxes communales de 1 %, soit :

- Taxe foncière (bâti) : 34,37 %
- Taxe foncière (non-bâti) : 40,47 %

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR**

#### **7) VOTE DU BUDGET UNIQUE 2022**

Le maire présente le budget unique 2022.

Les travaux inscrits au budget sont :

- Les travaux d'assainissement de rue de Cheveaupierre : 4 890 €
- Le drainage de la cours de l'école : 5 760 €
- Le goudronnage partiel de la cour de l'école : 5 796 €
- Le tranche 1 de la réfection des fenêtres de l'école : 33 510 € avec une subvention prévue de 17 755 €
- La reconstruction du mur de l'école pris en charge par l'assurance : 39 894 €
- L'achat d'une tondeuse : 6 120 €
- L'augmentation de la masse salariale pour le passage aux 35 heures de l'agent communal : 10 000 €

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations communales. Il ajoute que les membres de la commission des finances avaient émis un avis favorable au maintien des sommes allouées en 2019. Cela représente une dépense totale de 5 350 €. Les membres du conseil sont favorables à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente le budget unique 2022, qui s'équilibre comme suit :

- ❖ Section de fonctionnement : Dépenses = recettes pour 636 955,28 €
- ❖ Section d'investissement : Dépenses = recettes pour 164 575,09 €

Soit un budget total de : **801 530,37 €** équilibré en recettes et en dépenses.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'adopter le budget unique 2022.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR**

#### **8) APPROBATION DE LA CONVENTION DE LA REDEVANCE SPECIALE RELATIVE A LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS - COVALTRI 77**

Monsieur le Maire annonce que le syndicat COVALTRI 77 a mis en place une convention portant sur une redevance spéciale destinée à financer la collecte et le traitement des déchets ménagers de la commune. La collectivité devra donc s'acquitter d'une redevance de 839,90 € au titre de l'année 2022.

Alain FORESTIER fait un point sur le rendez-vous avec le syndicat COVALTRI 77.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'approuver et l'autoriser à signer la dite convention et à verser la redevance spéciale.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR**

#### **9) MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE NANTEUIL-LES-MEAUX ET TRILBARDOU**

Monsieur le Maire dit que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Nanteuil-les-Meaux et Trilbardou.

Il propose donc aux membres du conseil d'approuver la modification du périmètre du SDESM.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR**

#### **\* INFORMATIONS DIVERSES :**

- Le dossier de consultation portant sur la révision allégée du PLU est à disposition du public au sein de la mairie.
- Une demande de don a été faite par l'association MX-Riders-111 pour permettre à l'enfant Lohan PASCAUD de progresser dans sa discipline du motocross. Le conseil municipal propose de l'inviter à rédiger un article pour le prochain le prochain journal communal afin de se faire connaître. Francine THIERY suggère de récompenser les jeunes sportifs lors du pot de l'amitié. Affaire à suivre.
- Un feu d'artifice est prévu pour le 13 juillet.
- Le maire informe qu'un nouveau club de foot vient d'être créé : L'Académie du Football du Pays de l'Ourcq qui accueille les jeunes footballeurs du territoire. Plusieurs clubs ont déjà répondu présents. Le Club de May est toujours actif avec les vétérans.
- Francine THIERY informe qu'il a été demandé par une famille la possibilité d'obtenir une attestation fiscale pour le temps d'accueil périscolaire pendant le temps du repas. Après renseignement auprès de la direction des finances publiques, il serait nécessaire de modifier la régie afin de séparer le prix du repas et

le prix du temps périscolaire méridien. Sauf que notre application de gestion des services de la petite enfance (3douest) ne nous permet pas actuellement de répondre à la demande.

Afin d pouvoir mettre en place ce service, il faudrait alors muter notre application 3douest vers une autre logiciel de gestion pour un montant de 2 025 €.

➤ Alain FORESTIER demande à Monsieur le Maire d'intervenir auprès de la gendarmerie après avoir constaté des passages en moto à grande vitesse par les gendarmes dans les hameaux de May en Multien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.

*Le secrétaire de séance*  
Francine THIERY



*Le Maire*  
Gilles COLMANT

